ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2020-06-03 du 18 juin 2020 portant approbation du rapport annuel du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'année 2019

NOR : *SSAX2030337X*

Le Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le dernier alinéa du I de l'article L. 323-8-6-1 du code du travail ;

Vu le projet de rapport annuel du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'année 2019, transmis aux membres du comité national ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. Le rapport annuel du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'année 2019 est approuvé.

2. Le rapport annuel sera présenté au conseil commun de la fonction publique.

3. Le directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2020-06-03 du 18 juin 2020 portant approbation du rapport annuel du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'année 2019.
Nombre de présents au moment de la délibération : 13. Votants : 14 (13 + 1 pouvoir). Abstentions : 0. Nombre de voix « Pour » : 14. Nombre de voix « Contre » : 0. La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Fait le 18 juin 2020.

La présidente,
FRANÇOISE DESCAMPS-CROSNIER

Le directeur,
MARC DESJARDINS